



## Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 20 Février 2018

### Portefeuilles dédiés

**Les DP CFDT** sont interpellés par des salariés qui relèvent des iniquités sur la taille des portefeuilles dédiés. Cela engendre des disparités d'activités qui entraînent des inégalités de chance d'atteinte des objectifs assignés.

**Les DP CFDT** demandent comment la Direction compte rétablir l'égalité des chances entre les salariés ? Pour la direction, la taille d'un portefeuille n'est pas le seul critère pour l'atteinte des objectifs, il y a aussi le score du Portefeuille et la prospection.

Elle indique que la moyenne des taille de portefeuilles est de 850 clients (+ ou - 10%) pour un ETP.

**Les DP CFDT** constatent des disparités plus importantes aussi bien sur la taille que sur le score. La direction prend le point.

### Souffrance au travail

Depuis plus d'un an, **les DP CFDT** n'ont cessé d'alerter la Direction sur la situation de souffrance au travail du réseau commercial résultant de la bascule informatique. Les processus sont alourdis sans plus-value, les procédures multipliées... Il apparaît un sentiment d'abandon au profit d'un outil « industriel ». De très nombreux salariés du réseau n'arrivent plus à assumer la tâche de travail exigée, subissent des horaires de travail à rallonge, ne prennent plus de pause déjeuner et ont des difficultés de sommeil. Les « burn-out » sont désormais là.

Que compte faire la direction pour répondre au mal-être d'une grande partie du réseau commercial ?

La direction a-t-elle pour objectif de faire exploser le réseau commercial ?

La direction est-elle consciente qu'il existe des « burn-out » ?

L'entreprise attend-elle un évènement dramatique pour prendre conscience du mal être exprimé ?

La direction indique qu'elle reste vigilante par rapport aux conditions de travail de ces salariés. Depuis la migration, de nombreuses évolutions informatiques ont permis d'améliorer les process.

**Les DP CFDT** indiquent que la lourdeur administrative existe encore dans de nombreux métiers et que, vu que les objectifs ne baissent pas, la charge de travail est de plus en plus importante.

**Les DP CFDT** demandent à la direction une grande vigilance sur la situation de certains salariés qui sont en grande souffrance.

### Certificats Mutualistes

**Les DP CFDT** sont interpellés par des salariés qui se sont pleinement investis dans la souscription des CM et qui se sont vus refuser des affaires.

**Les DP CFDT** demandent quels ont été les critères retenus pour la validation des contrats ?

En conséquence, **les DP CFDT** demandent à ce que ces affaires refusées soient réintégréées dans la collecte épargne.

La direction précise que 86% des demandes ont été servies et que 483 opportunités ont été refusées. Elle indique aussi que les CM ont été traités par ordre d'arrivée au pôle Vie. **Les DP CFDT** contestent ce point

La direction indique qu'il n'y aura aucune contrepartie par rapport aux CM refusés vu qu'elle a mis en place une proposition de substitution pour les clients (Groupama Modulation sans frais).

**Les DP CFDT** dénoncent le manque de reconnaissance des salariés par rapport au travail effectué.

### Réunions mensuelles

**Les DP CFDT** sont informés de l'organisation de réunions mensuelles avec les horaires suivants: 8h30/12h45-13h45/18h.

La réunion mensuelle est-elle prétexte à ne pas respecter les horaires de travail ?

La direction peut-elle rappeler les horaires de travail des agences ?

La direction précise que les réunions doivent bien sûr se faire dans le respect des horaires d'agence ; la préconisation est la suivante : Accueil 8h45 pour début 9h00 et fin 17h30. Tout dépassement des horaires habituels de travail doit faire l'objet d'une fiche de récupération de trajet.

### Validation des contrats CP FOR

**Les DP CFDT** demandent à connaître les règles de validation des contrats souscrits par les CP FOR.

Existe-t-il une mission de tuteur définie précisément dans la fiche de poste d'un RDS, FAC et CP ?

La direction précise que c'est bien aux managers et aux FAC de valider les études des CP FOR. Un CP n'a pas vocation à valider ces études.

**Prochaine réunion Délégués du Personnel : Mercredi 21 Mars 2018.**

**Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos questions !**



## La CFDT vous informe...

Si vous souhaitez recevoir des infos CFDT n'hésitez pas à nous transmettre votre mail privé à l'adresse suivante :

**cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com**

**Délégués du personnel Réseau commercial  
Groupama Loire Bretagne**

# Retrouvez toute l'actualité de la CFDT GROUPAMA Loire Bretagne

N'hésitez pas à nous contacter

